

Source: Archives Nationales du Québec à Montréal
Fond du Séminaire de St-Sulpice
Bornage et Plans
Date: Du 24 mars 1721 au 23 mars 1726
Microfilm : 6548

Sujet: Procédures entre le Séminaire de Montréal
et Madame d'Argenteuil touchant les limites
de leurs seigneuries respectives.

Résumé: Résumés des requêtes, ordonnances,
procès-verbaux, exploits, déclarations,
arrêts et mémoires déposés devant le
Conseil supérieur par les deux parties
concernant la dispute de bornage des seigneuries
d'Argenteuil et de Deux-Montagnes.

BORNAGES et PLANS

I

SEIGNEURIE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES.

- 1- Procédures entre le Séminaire de Montréal et Madame d'Argenteuil touchant les limites de leurs seigneuries respectives.
- 1- 1- REQUETE présentée à M. le lieutenant général par Messieurs les seigneurs de l'île de Montréal pour parvenir à faire mesurer et borner la seigneurie du lac des Deux-Montagnes. (24 mars 1721) 4 pages
- 2- ORDONNANCE du lieutenant général faisant droit à la requête.
- 2- PROCES-VERBAL de mesurage et bornage de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes par J.-B. Angers, arpenteur juré, en date du 26 mars 1721. (4 avril 1721)
- 3- REQUETE adressée à l'intendant Raudot par le Séminaire de Montréal demandant qu'on défende à M^{me} d'Argenteuil et à tout autre de s'établir sur la seigneurie du lac des Deux-Montagnes. (1721) 3 pages
- 4- SENTENCE du juge de Montréal qui renvoie les parties: Madame d'Argenteuil et le Séminaire de Montréal, à se pourvoir comme elles aviseront relativement à l'affaire du bornage de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes. (3 juillet 1722) 10 pages
- 5- 1- REQUETE présentée au Conseil supérieur par Madame d'Argenteuil pour faire intimer les seigneurs de l'île de Montréal devant le Conseil et pour faire arpenter et borner de nouveau les seigneuries d'Argenteuil et du lac des Deux-Montagnes. (13 juillet 1722) 6 pages
- 2- ORDONNANCE du Conseil supérieur qui oblige le Séminaire de Montréal à comparaître devant lui.
- 3- EXPLOIT de l'huissier qui signifie la requête et l'ordonnance ci-dessus aux seigneurs de l'île de Montréal et qui les assigne à comparaître devant le Conseil supérieur à Québec.
- 6- DECLARATION du Séminaire de Montréal devant le juge de la juridiction royale en réponse à l'assignation qui leur a été adressée à la requête de Madame d'Argenteuil relativement à la propriété de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes. (24 juillet 1722) 3 pages
- 7- DECLARATION du Séminaire de Montréal devant le Conseil supérieur en réponse à la requête adressée au dit Conseil par Madame d'Argenteuil relativement au bornage de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes. (5 septembre 1722) 4 pages

- 8- 1- ARRET du Conseil supérieur de Québec accordant un délai dans l'affaire du bornage de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes entre Madame d'Argenteuil et le Séminaire de Montréal. (Extrait des registres du Conseil supérieur de Québec) (7 septembre 1722) 3 pages
- 2- EXPLOIT de l'huissier signifiant l'arrêt ci-dessus à Poulin et l'assignant à comparaître devant le Conseil supérieur le 5 octobre 1722. (12 septembre 1722)
- 9- 1- ARRET du Conseil supérieur de Québec ordonnant au Séminaire de Montréal de procéder à un nouveau bornage de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes en présence de Mme d'Argenteuil. (5 octobre 1722) 16 pages
- 2- EXPLOIT de l'huissier signifiant - l'arrêt ci-dessus à M. Vachon de Belmont, supérieur de Séminaire, et le sommant de faire de nouveau border la seigneurie du lac des Deux-Montagnes, en présence de Madame d'Argenteuil. (19 avril 1723)
- 10- EXPLOIT de l'huissier Elie Bernard de Larivière signifiant à Madame d'Argenteuil que M. François Vachon de Belmont, supérieur du Séminaire de Montréal et procureur de M. Leschassier, supérieur du Séminaire de Paris, se pourvoira au Conseil privé de Sa Majesté en cassation de l'arrêt du Conseil supérieur de Québec du 5 octobre 1722, concernant le bornage de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes. (23 octobre 1722) 2 pages
- 11- 1- EXPLOIT de l'huissier opérant la saisie des biens meubles et immeubles de Madame d'Argenteuil au profit de son créancier, le Séminaire de Montréal. (16 juin 1723) 2 pages
- 2- EXPLOIT de l'huissier signifiant à M. de Belmont, supérieur du Séminaire de Montréal, la saisie des biens de Madame d'Argenteuil. (17 juin 1723)
- 12- MEMOIRE pour les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, seigneurs de l'île de Montréal et dépendances en la Nouvelle-France, appelant d'un arrêt du Conseil supérieur de Québec rendu en faveur de Madame d'Argenteuil, au sujet des limites et bornage d'une concession faite aux dits ecclésiastiques pour la mission des sauvages sur le lac des Deux-Montagnes. (1723) 11 pages
- 13- Nouveau MEMOIRE présenté au compte de Maurepas le 9 mars 1724 par le Séminaire de Saint-Sulpice de Paris au sujet du terrain qui leur a été accordé au lac des Deux-Montagnes pour y transporter la mission des sauvages, et de la prétention de Madame d'Argenteuil. (9 mars 1724) 4 pages
- 14- 1- ARRET du Conseil supérieur de Québec ordonnant aux ecclésiastiques du Séminaire de Montréal de procéder au bornage de leur seigneurie du lac des Deux-Montagnes conformément à l'arrêt du 5 octobre 1722. (Extrait des registres du Conseil supérieur de Québec) (12 mars 1725) 5 pages

- 2- EXPLOIT de l'huissier signifiant au Séminaire de Montréal l'arrêt ci-dessus, 20 mars 1725.
- 15- 1- REQUETE adressée au Conseil supérieur par Madame d'Argenteuil demandant la permission de procéder au bornage de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes. (12 mars 1725) 3 pages
- 2- EXPLOIT de l'huissier Antoine Peuvret signifiant la requête ci-dessus au Séminaire de Montréal. (20 mars 1725)
- 16- MEMOIRE sur la contestation que le Séminaire de Saint-Sulpice a avec Madame d'Argenteuil au sujet de la concession de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes, présentant un précis des événements passés et réfutant les nouveaux arguments de Madame d'Argenteuil. (1725) 10 pages
- 17- MEMOIRE adressé à la Cour de France par le Séminaire de Saint-Sulpice de Paris montrant les intentions de Madame d'Argenteuil dans l'affaire de la contestation de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes en Nouvelle-France et demandant qu'on défende tout établissement sur le lac des Deux-Montagnes au-dessus de la mission des sauvages. (1725) 4 pages
- 18- EXPLOIT de l'huissier Dudevoir 1) renouvelant le commandement aux seigneurs de l'île de Montréal de faire borner leur concession du lac des Deux-Montagnes conformément à l'arrêt du Conseil supérieur de Québec du 12 mars 1725, et cela à la requête de Madame d'Argenteuil, 2) déclarant aux dits seigneurs que la dite Madame d'Argenteuil fera partir bientôt un arpenteur pour procéder au bornage de la dite concession. (23 mars 1726) 1 page

Document issu des recherches de Madame Renée GAUTHIER, dont les aïeux résidaient dans la Seigneurie d'Argenteuil. Madame GAUTHIER a eu la grande patience de transcrire ce document et la grande gentillesse de m'autoriser à le mettre en ligne, sur www.comte-argenteuil.com, afin qu'il puisse être accessible à tous.